



Règlement



Run Archery des Etangs de Pérols

Dimanche 5 Juin 2022

**chemin du Mas Rouge
34470 Pérols**

SOMMAIRE

	Page
Le Run Archery des Archers de Pérois	3
Le Run Archery	3
Le règlement du Run Archery des Archers de Pérois 2022	3
1/ Les courses	3
2/ Le macro-programme de la journée	4
3/ L'administratif	4
4/ Les catégories	5
5/ Le matériel	5
6/ La course à pied	5
7/ La course "Compétition" Format Long	6
8/ La course "Compétition" Format Court	6
9/ Les courses "Découverte"	6
10/ La logistique et la sécurité	7
11/ La restauration	7
12/ Le droit à l'image	7
13/ L'autorisation parentale	8

I- Le Run Archery des Archers de Pérois

Les Archers de Pérois organisent en 2022 un "RUN ARCHERY".
Discipline reconnue par la FFTA, nous organisons notre 2^{ème} édition pour que vous profitez de cette nouvelle expérience.

II- Le Run-Archery

Véritable biathlon du tir à l'arc, alternant la course à pieds et la précision du tir à l'arc, le Run-Archery apporte une façon ludique aux personnes souhaitant se mettre au sport et permet aussi aux plus motivés d'entrer dans une logique de performance en compétition.

III- Le règlement du Run Archery des Archers de Pérois 2022

1/ Les courses

Plusieurs courses sont proposées lors de cette journée.

- **Course "Découverte"** Adultes et enfants (à partir de minimes) dans un format de course adapté pour découvrir la discipline (distance de tir 8 m, distance de course 3X400m adultes, 2X400m enfants, prêt d'un arc et initiation si besoin)

- **Course "Compétition" Run Archery long :**

La course "Compétition" se déroule sur un parcours course à pieds de 800 m à faire 4 fois et 3 tirs à 18 mètres sur cibles basculantes de diamètre 16 cm.

- 1er tir debout
- 2ème tir un genou à terre
- 3ème tir debout

- **Course "Compétition" Run Archery court :**

Course de 400 m à faire 3 fois et 2 tirs à 18m.

- 1er tir debout
- 2ème tir un genou à terre

Si les cibles ne sont pas atteintes, l'athlète peut utiliser 2 flèches supplémentaires uniquement, et ceci à chaque tir.

	Distance de course	Distance de tir	Nombre et type de tir	Boucle de pénalité
Course "Découverte" Enfants	2x400m	8m	2 tirs debout de 3 flèches (soit 6 flèches)	30m
Course "Découverte" Adultes	3x400m	8m	1er tir debout 2ème tir genou au sol de 3 flèches (soit 6 flèches)	60m
Run Archery long	4x800m	18m	1er tir debout 2ème tir genou au sol 3ème tir debout de 4 flèches (soit 12 flèches)	120m
Run Archery court	3X400m	18m	1er tir debout 2ème tir genou au sol de 4 flèches (+ 2) (soit 8 flèches +4)	60m

2/ Le macro-programme de la journée

- 08h00 / 09h00 : Greffe
- 08h15 / 09h15 : initiation échauffement
- 09h30 : Course "Découverte" Enfants
- : Course "Découverte" Adultes"
- 11h00 : Course "Compétition" Run long
- 13h45 : Course "Compétition" Run court
- 15h00 : Remise des prix

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer durant la journée de compétition.

3/ L'administratif

- Les participants devront être nés avant le 1er janvier 2008.
- L'inscription se fait par mail.
- Pour les licenciés FFTA, inscription à faire au plus tard le 31 mai 2022.
- Paiement par chèque ou espèces.
- Pour les non licenciés FFTA, inscription le 24 mai 2022 dernier délai, pour raison d'organisation.

Les participants non licenciés à la FFTA doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du tir à l'arc en compétition au plus tard le jour de la course.

- Les tarifs

	Tarif à l'inscription
Course "Découverte" Adulte	10 euros
Course "Découverte" Enfant	5 euros
Course "Compétition" Run long et court	10 euros
Prêt Arc et Matériel	5 euros

- **Pour les non licenciés FFTA, prévoir un supplément de 3€ pour l'assurance**
- Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.
- Respect du règlement (pénalités). Tout manquement au règlement du Run Archery de Pérols entraînera une disqualification sans remboursement des frais d'inscription.

4/ Les catégories

Les participants seront inscrits individuellement selon les catégories suivantes :

Catégorie	Catégorie Course	Date de naissance
Jeune Féminin	Jeune F	Entre le 01.01.2002 et le 31.12.2007
Jeune Masculin	Jeune H	Entre le 01.01.2002 et le 31.12.2007
Sénior Féminin Sénior Masculin	S1F S1M	Entre le 01.01.1983 et le 31.12.2001
Sénior Féminin Sénior Masculin	S2F S2M	Entre le 01.01.1963 et le 31.12.1982
Sénior Féminin Sénior Masculin	S3F S3M	Avant le 01.01.1963

5/ Le matériel

- Chaussures et tenue de sport adaptées à la course à pied,
- Les arcs classiques et arcs droits sont autorisés mais pas les arcs à poulies.
- La puissance maximale autorisée est de 35 livres.
- Les arcs classiques peuvent être équipés d'un viseur (ne doit pas dépasser 5cm), berger button, repose flèches et clicker (pas de stabilisation),
- Important : Le participant doit avoir au **minimum 12 flèches** pour pouvoir participer à la course "Compétition" et **6 flèches** pour participer à la course "Découverte",
- Pour les concurrents apportant leur matériel, les arcs seront contrôlés lors de l'inscription au greffe,
- Pour les non licenciés, un prêt d'arc et flèches d'initiation est possible, sur demande, lors de l'inscription . L'arc devient nominatif après les inscriptions,
- En cas de dégradation de l'arc prêté, un remboursement forfaitaire de **60 euros** sera demandé,
- Le matériel est restitué sitôt après le passage de la ligne d'arrivée.

6/ La course à pied

La course à pied s'effectue sur un parcours balisé. Les participants courent avec leur arc à la main.

7/ La course "Compétition" Format Long

- Départ par groupe de 4 à 6 personnes toutes les 3 minutes.
- Le/la concurrent(e) court avec son arc.
- Le/la concurrent(e) réalise un parcours composé de 4 boucles de 800m
- Le/la participant(e) effectue trois passages sur le stand de tir.
- Sur le premier passage, le tir s'effectue debout. Sur le deuxième passage, le tir s'effectue avec au moins un genou au sol. Sur le 3ème passage, le tir s'effectue debout.
- Tous les participants partent par groupe ; Ils se doivent de respecter les règles de sécurité et de bienséance afin de ne percuter personne avec leur arc.
- La ligne d'arrivée se situe à l'issue de la 4ème boucle
- Chaque cible manquée impose un tour de pénalité . Il peut y en avoir quatre au maximum pour chaque passage au stand. Le tour de pénalité fait 120m.
- Les boucles de pénalité se réalisent à la fin de chaque passage au stand de tir.
- A l'issue de la course, un classement individuel par catégorie est effectué.

8/ La course "Compétition" Format Court (Finale)

- Départ en groupe de 10 personnes maxi.
- 3X400m avec deux tirs. Le premier debout le deuxième un genou à terre.

Le tour de pénalité fait 60m

A l'issue de la course, un classement individuel par catégorie est effectué.

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégories qui auront réalisés les 2 parcours (Run Long + Run Court)

9/ Les courses "Découverte"

- Course "Découverte" Enfants.(moins de 15 ans) 2 boucles de 400m à parcourir. 2 passages au stand de tir. Les tirs (8m) se font debout,. 3 cibles à toucher pour chaque passage (total de 6 flèches)
Le tour de pénalité fait 30 m.
- Course "Découverte" Adultes. 3 boucles de 400m à parcourir. 2 passages au stand de tir. Le tir(8m) au premier passage se fait debout. Le tir au deuxième passage se fait à genoux. 3 cibles à toucher pour chaque passage (total de 6 flèches)
Le tour de pénalité fait 60m.

10/ La logistique et la sécurité

- Greffe et initiation au tir au terrain de Tir à l'Arc, chemin du Mas Rouge, 34470 Pérols
- Sécurité assurée par les bénévoles commissaires de courses présents sur le parcours et au niveau du pas de tir.

11/ La restauration

- Une buvette est proposée sur place tout au long de la journée.

12/ Le droit à l'image

- Chaque concurrent autorise Les Archers de Pérols, organisateur de la manifestation, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente manifestation sportive.
- Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par les Archers de Pérols ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours ou autres.
- Les Archers de Pérols s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.
- Elle s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Elle encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.
- Chaque concurrent se reconnaît être entièrement investi de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Run Archery Les Archers de Pérols 2022

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de téléphone portable :

e-mail :

Je, soussigné (Nom et Prénom du Père ou de la mère)

Agissant en qualité de représentant légal de (Nom et Prénom du mineur)

autorise mon fils, ma fille à participer aux activités du Run-Archery des Archers de Pérols
, le Dimanche 5 juin 2022.

En cas d'accident survenu pendant les horaires de la manifestation et dans les lieux prévus à cet effet, j'accepte toute hospitalisation dans l'établissement de soins compétent le plus adapté et j'accepte qu'il soit pratiqué sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état.

La responsabilité des Archers de Pérols, organisateur du "Run-Archery " ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par quel que personne que ce soit.

Les parents doivent être présents durant la manifestation ou doivent fournir une procuration pour attester de la présence d'un autre accompagnant majeur.

Fait le :

A :

Les Représentants légaux Signature :